

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 31 MARS 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – MAURY – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA.

Absents excusés : Mmes POUSSE – SANCHEZ – LEVEJAC - SALANDINI – BELUCHE - Mr FOURES.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- FISCALITE 2025.

M. le Maire présente les bases prévisionnelles des taxes directes locales 2025, communiquées par les services fiscaux :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés	Produits attendus
Taxe Foncière Bâtie	954 000	48.33%	461 068 €
Taxe Foncière non Bâtie	26 800	101.77 %	27 274 €
Taxe d'habitation	95 000	22.41 %	21 289 €

Il propose de maintenir les taux de 2024.

Accord unanime du Conseil.

- SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire dresse la liste des propositions de subventions aux associations pour l'année 2025.

Il indique que, dans le cadre de l'organisation, le 1^{er} juin prochain, d'un Challenge en hommage à Georges FABIAU, l'Aurore Bouliste sollicite la commune pour obtenir une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 €.

Le montant total alloué aux associations, pour l'année 2025, s'élève à 15 250 €.

Accord unanime du Conseil.

- ACQUISITION PARCELLE AZ 101.

M. le Maire informe l'Assemblée que la commune a saisi « Les Vignobles de la Ferrandière » afin de leur proposer l'achat d'un piètement d'environ 6000 m² de la parcelle référencée AZ 101, en vue d'y installer des équipements publics. Le prix d'acquisition est fixé à 15 € le m². La superficie exacte sera déterminée après bornage réalisé par le géomètre.

Le Conseil donne un accord de principe sur cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à engager cette démarche et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

- ACQUISITION PARCELLE BH 24.

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme GETZLER, propriétaire de la parcelle référencée BH 34, d'une superficie de 1 Ha 06 ares 76 ca située à La Matte, a donné son accord pour céder à la commune, au prix de 0.15 € le m² soit un total de 1 601,40 €.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

- VOTE DU BUDGET 2025.

M. le Maire présente les prévisions budgétaires et les propositions financières établies par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement : 1.760.200 €

- Charges à caractère général : 500.000 €
- Charges de personnel : 540.000 €
- Autres charges de gestion courante : 140.000 €
- Charges financières : 25.000 €
- Un prélèvement de 555.200 € sera affecté en section d'investissement afin d'équilibrer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du Conseil Municipal pour toutes les décisions.

Recettes de fonctionnement : 1.760.200 €

- Atténuation de charges : 1 500 €,
- Produits de service : 127.600 €,
- Impôts et taxes : 733.200 €,
- Dotations et participations : 271.700 €,
- Autres produits de gestion courante : 83.500 €,
- Autres produits financiers : 6 489 €,
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté de 537.111 €,
- Opérations patrimoniales : 6.100 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Les dépenses d'investissement : 1.655.730 € tiennent compte des opérations financières : 91.000 €, ainsi que des différents programmes suivants :

- Informatisation mairie : 5.000 €
- Gros travaux voirie : 20.000 €
- Gros travaux bâtiments : 20.000 €
- Unité touristique camping : 30.000 €
- Travaux éclairage public : 45.000 €
- Terrain de foot : 25.000 €
- Gros travaux école primaire : 110.780 €
- Acquisition divers terrains : 100.000 €
- Vidéoprotection : 10.000 €
- Révision générale P.L.U. : 5.000 €
- Cadre de vie 2025 : 40.000 €
- Rénovation salle polyvalente : 35.000 €
- Aménagement traversée village : 60.000 €
- Aménagement cœur de village : 110.000 €
- Extension centre médical : 450.000 €
- Acquisition véhicule KANGOO : 10.000 €
- Aire de jeux City : 44.000 €
- Travaux de conformité de l'éclairage public : 101.000 €

Recettes d'investissement : 1.655.730 €

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2024 (144.000 €), de la taxe d'aménagement (9.000 €) de l'excédent (258.729 €), des subventions (588.299 €), du virement de la section de fonctionnement (555.200 €) et d'un emprunt de 100.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2025 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1.760.200 € - Section d'investissement : 1.655.730 €

- **AGGLO : Actualisation des statuts.**

M. le Maire informe l'Assemblée que Carcassonne Agglo a procédé à l'actualisation de ses statuts consécutivement aux dispositions législatives.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Carcassonne Agglo.

- **AGGLO : Convention de partage de fiscalité.**

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du reversement de fiscalité économique induit par les 2 projets portés par CAP SOLAR, il convient de signer avec Carcassonne Agglo, une convention de partage déterminant les modalités de reversement. La convention prévoit un reversement à la commune de 30% des produits générés par ces projets et perçus par Carcassonne Agglo.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la présente convention.

- **AGGLO : CLECT Révision des attributions de compensation 2025.**

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa séance du 25 Mars dernier, a attribué à la commune une attribution de compensation 2025 d'un montant de 134 381 €.

Le Conseil Municipal valide cette attribution.

- **SYADEN : Motion.**

M. le Maire informe que la loi de finances pour 2025 a introduit la réforme du financement des aides à l'électrification rurale. La modification de la loi conduit à ce que l'enveloppe des aides soit en partie financée par un prélèvement sur le produit national (TICFE). De nombreux syndicats d'énergie ont exprimé leur inquiétude face à cette réforme qui pourrait gravement affecter l'efficacité du service public de distribution d'électricité.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la motion portée conjointement par le SYADEN et l'entente des Syndicats d'énergie en région Territoire d'Energie d'Occitanie.

Le Conseil Municipal valide cette motion.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des équipements de production d'eau chaude sanitaire de l'Unité Touristique Camping, le SYADEN a attribué à la commune une subvention de 6000 € afin d'appuyer ce projet qui possède une dimension d'exemplarité au regard de sa cohérence globale et de l'ampleur des travaux engagés.

- **DIVERS.**

M. le Maire indique que les travaux de démolition de l'immeuble BENIT, situé au 8 Rue des Ecoles vont prochainement débutés. Concernant l'extension du Centre médical, il présente le calendrier des travaux.


- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT dresse le compte rendu des travaux « voirie » réalisés par le S.I.C. de La Redorte et indique que l'aménagement de l'aire de jeux est pratiquement achevé. Il indique que des bancs ainsi que des poubelles seront prochainement installés.

M. GREFFIER indique que le système de vidéoprotection fonctionne efficacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 55.

Le Maire,


Alain MARTY

